

COMPTE-RENDU réunion du CONSEIL MUNICIPAL

du 24 novembre 2023

Étaient présents : MM. et Mmes VERMEULEN, COFFLARD, MAGNIER Marinette, BACHELIER Odile, MAUVAIS Dominique, BERMONT Claudine, FOUBERT Evelyne, CHAUMETTE Marie-Claire, PEUDEVIN Cédric, NEVES Manuel, TROUVE Gabriel, DOREY Sylvie, LABICHE Lionel.

Absents : Mr MICHEL David donne procuration à Mr LABICHE Lionel,
Mme Céline NAVARRO-DE-FARIA

Secrétaire de Séance : Mr TROUVE Gabriel

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni le 24 novembre 2023 à 18 h 30 à la Mairie, sous la présidence de M. VERMEULEN France, Maire.

Programmation travaux 2024

Selon présentation de Mr le Maire la programmation de 2024 se décline comme suit :

- Rénovation bâtiments communaux pour 63 959 € HT (subvention 22 380 € acquise)
- SE 60 enfouissements de réseau : 20 300,40 € (participation reste à charge)

Demande pour les travaux suivants :

- Réfection du pont rue de l'huyère en limite avec la commune de Lachapelle aux Pots (sur l'avelon) pour un montant de : 27 300,00 € HT
- Voirie rue du pont qui penche (rue de la Harpe) montant de 22 292,50 € HT
- Etude sur les projets des travaux afférents aux audits énergétiques pour les bâtiments communaux à approfondir en 2024 (en continuité de la présentation de la salle multifonctions).

Revalorisation des bons de chauffage

Après exposé de Mr le Maire, le conseil municipal décide que les aides des bons de fin d'année seront revalorisées comme suit :

de 250 € à 275 € ; de 190 € à 210 € ; de 130 € à 150 € ; de 65 € à 80 €.

Dossier eaux pluviales : acquisition parcelles

Afin de préserver un espace répertorié dans le schéma directeur de gestion des eaux pluviales (classé en zone N) et d'anticiper lors de fortes pluies, des risques d'inondations, le conseil municipal approuve le projet d'acquérir les parcelles cadastrées section E n°545, n°546, ZB n°19 pour préserver ces parcelles et garantir le lieu.

Contrat groupe : assurance employés communaux

A compter du 01 janvier 2024, il est nécessaire de refaire un contrat pour les risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL (temps complet) et à l'IRCANTEC (stagiaire ou inf. à 25h) : le conseil municipal décide de retenir la proposition de la CNP pour la CNRACL au taux de 6,35%, et pour l'IRCANTEC au taux de 1,73 % .

Salle multifonctions

- 1) Après discussion, le conseil municipal décide de ne plus autoriser la pratique de cuisson dans la cuisine étant donné que nous ne pouvons plus assurer l'approvisionnement des bouteilles de gaz grande capacité, ainsi nous remplacerons les bouches de gaz par des plaques électriques pour réchauffer les plats.
- 2) De plus les tarifs de location à compter du 01.01.2024 seront revalorisés comme suit :
Week-end : de 235 € 300 € (électricité en sus)
Association communale : 50 € 1^{ère} utilisation et 150 € à compter de la 2^{ème} utilisation
Couvert complet : de 0,75 € à 1 € - 1 voix contre Mr PEUDEVIN – 1 abstention Mme DOREY

Informations et questions diverses : suite aux diverses informations, les questions diverses ayant été débattues, la séance est levée à 19h55.